

Préambule

Le Guide du Programme Erasmus + définit une personne ayant des besoins particuliers comme un « Participant potentiel dont l'état physique ou mental ou l'état de santé est tel que sa participation au projet ou à l'activité de mobilité serait impossible sans un soutien financier supplémentaire ».

Principe de non-discrimination et d'égalité d'accès

Dans le cadre de ses activités internationales, le Groupe s'engage à appliquer un principe de non-discrimination, que ce soit dans le cadre de la sélection des participants à la mobilité ou encore de l'accueil de participants en mobilité.

Par ailleurs, nous nous engageons à assurer une égalité des chances dans l'accès à la mobilité, c'est pourquoi nous proposons des possibilités d'accompagnement spécifique et de complément de financement pour les apprenants et les membres du personnel en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Afin de favoriser l'accès aux participants à besoins particuliers, nous entendons lutter contre les freins à la mobilité suivants :

- La construction d'un projet de mobilité requiert beaucoup d'énergie pour une personne en situation de handicap
- L'accès aux informations est difficile et les interlocuteurs ne sont pas toujours bien informés sur les modalités de prise en charge des personnes en situation de handicap
- Les frais à engager peuvent être très importants

Un accompagnement individuel spécifique

Un accompagnement individuel spécifique à la construction et à la gestion du projet de mobilité est proposé à St-Exupéry par le Bureau des Relations Internationales en collaboration avec les Services et structures compétentes pour les personnes ayant des besoins particuliers.

Les aides financières du Programme Erasmus +

A travers le Programme Erasmus +, les bénéficiaires d'une allocation Erasmus en situation de handicap, peuvent bénéficier d'une prise en charge complète des frais supplémentaires liés au handicap :

- o Prise en charge particulière des coûts additionnels concernant directement les participants handicapés et les personnes qui les accompagnent

* Cette publication n'engage que son auteur et la Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

- Financement supplémentaires pour permettre aux participants d'avoir accès à des soutiens techniques et pédagogiques adaptés

Ainsi, peuvent donc être pris en charge, sur la base des frais réels, la rémunération d'un assistant (de jour ou de nuit), d'un auxiliaire de vie, le suivi médical, coûts supplémentaires liés à un hébergement spécifique, au transport ou encore à du matériel didactique.

Les aides financières des autres Programmes de bourses

A travers les autres programmes de bourses gérés par le Groupe Antoine de Saint-Exupéry, des aides complémentaires pour les participants à la mobilité en situation de handicap existent.

Par exemple, l'OFAJ prévoit des aides financières complémentaires pour les « jeunes avec moins d'opportunités » et le Conseil Régional de Bretagne offre un « bonus » financier journalier pour les personnes en situation de handicap à travers sa bourse JALI.